

Prix 2,40 € (En France métropolitaine)
Numéro 3366

VENDREDI 13 JANVIER 2012

www.lemarin.fr

le marin

l'hebdomadaire de l'économie maritime

SeaFrance liquidée : et maintenant ?



Les 819 salariés qui n'ont pas le statut de cheminots, devront faire le choix entre trois propositions.

ÉOLIEN EN MER

TROIS CONSORTIUMS EN LIGNE. Les consortiums menés par EDF Énergies nouvelles, GDF Suez et Iberdrola ont remis leurs propositions concernant les 5 premières zones ouvertes à l'éolien en mer. *page 5*

POLLUTION

NICE, PIONNIER FRANÇAIS DU COURANT QUAL. L'alimentation directe des navires se répand, malgré les gros investissements imposés aux navires. Nice s'y mettra en 2013. *page 8*

PÉTROLE

INQUÊTES À BW MARITIME. L'évolution de l'activité de la filiale du géant singapourien BW Group (ex-Green Tankers) inquiète les navigateurs et sédentaires français. *page 12*

BRITANNY FERRIES

UN MILLION D'EUROS SOUTIRÉS. La compagnie a été victime d'une escroquerie. Qui lui coûte le même montant que le plan d'économies en cours. *page 13*

MÉTHANIERS

LES CORÉENS L'ORGENT SUR GUT. Le leader mondial de l'ingénierie gazière serait en vente. 4 grands chantiers coréens voudraient racheter son savoir-faire pour contrer les Chinois. *page 14*

PROPULSION

DES HAUTURIERS BRETONS TESTENT UN KIT HYDROGÈNE. Le Marie Alexandra du Guivernec et le Neway à Saint-Brieuc testent depuis décembre un dispositif d'injection d'hydrogène dans le moteur. *page 16*

LABELLISATION

LE MSC PROMET SON IMPACT. Le Marine Stewardship Council a commandé une étude qui prouverait l'amélioration des performances environnementales des pêcheries qu'il certifie. *page 17*

PÊCHE

COMMENT ASSURER SIX HEURES DE REPOS. Un projet d'arrêté sur un régime de temps de repos rappelle une obligation ancienne, mais parfois inapplicable à la pêche : les six heures de repos d'affilée... *page 19*

Ce numéro comporte aux pages 10 et 11 un encart des Pôles Mer Bretagne et Pays d'Ile-de-France « Passerelle ».



Le tribunal de commerce de Paris a prononcé la liquidation définitive de SeaFrance avec cessation d'activité immédiate le lundi 9 janvier. Après trois années de crise, dont un an et demi de feuilleton judiciaire, cette décision met un terme à 15 ans de vie de

la compagnie de ferries française du Détroit. Et à des décennies de présence des chemins de fer français. Bien que la décision fût attendue, elle a laissé les marins qui avaient fait le voyage écausés et assommés. Pour les 819 salariés qui n'ont pas le statut de che-

minots, trois pistes s'ouvrent désormais. Rejoindre la SNCF, qui a mis en ligne 720 propositions de reclassement dans la maison mère ou ses filiales. Dire oui à l'alliance DFDS-LDA qui veut aligner deux de ses na-

vières sur la route courte Calais-Douvres et promet 300 embauches, dont près de 240 marins. Ou retenter la Scop, soutenue par un chevalier blanc, Euroutenet, qui propose d'acquiescer les navires et de les fréter à la coopérative. *pages 2,3*

littoral Les riverains refusent les moules

Aujourd'hui s'achèvent en Ille-et-Vilaine les enquêtes publiques de deux projets d'élevage de moules sur filières, à Cancale et face à Saint-Coulomb. Et encore une fois, c'est symptomatique, c'est la mobilisation générale des riverains. En cause : le littoral occupé « à des fins mercantiles », les bouées près du rivage, la crainte de débris coquilliers sur la plage... La mytiliculture sur filières, pratiquée en baie de Lannion, à Groix, en Charente-Maritime, Méditerranée... est la plus courante au monde. Inoffensive pour l'environnement (même bénéfique selon une étude européenne), pourvoyeuse d'emplois et de produits sinon importés massivement, elle trouble le paysage de certains châteaux... *page 7*



L'élevage sur filière des moules est le plus répandu au monde (ici en Irlande).

emploi-retraite

Le cumul sur la sellette

A 55 ans, le marin qui fait valoir ses droits à la retraite et touche sa pension met fin volontairement à son contrat de travail. En d'autres termes, il démissionne. C'est ce qu'estime la Cour de cassation, dans un arrêt du 22 septembre 2011. Elle avait été saisie par un ancien marin de SeaFrance qui souhaitait continuer à naviguer tout en touchant sa pension. Cette décision semble en contradiction avec les règles actuellement appliquées. Selon l'Enim, naviguant sous pavillon français, le salarié peut cumuler sa pension de retraite avec une rémunération dès lors qu'il est âgé de plus de 55 ans. *page 18*

FLEUVES ET CANAUX.NET

Cinq colonnes à la une pour une photos celle des salariés de SEA FRANCE, un titre qui résume et résonne comme le glas... Le MARIN l'hebdomadaire qui vous dit tout sur l'actualité salée...

http://www.lemarin.fr/le_marin.php

ABONNEZ VOUS...